



Annexe 5 : Conditions générales de vente

CENTRE DE FORMATION ENREGISTRÉ SOUS N° 93040071104

N° TVA INTRA COMMUNAUTAIRE : FR 67530234384

CLAUSE GÉNÉRALE

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de votre part l'acceptation des présentes conditions et le respect par le stagiaire du règlement intérieur de l'EIDB [annexé au contrat et disponible sur le site internet de l'EIDB]. De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à l'EIDB que si l'EIDB l'a expressément acceptée.

OBJET :

Les présentes conditions générales s'appliquent à une ou plusieurs formations dispensées par les équipes de l'EIDB, sous forme de sessions destinées aux amateurs ou aux professionnels des métiers de bouche et réalisées dans les locaux de l'EIDB.

Le contenu, la forme, les prix ainsi que les planifications de ces formations sont définis et disponibles sur le site internet de l'EIDB en vigueur au moment où il est procédé à l'inscription.

Les présentes conditions générales de vente, la fiche d'inscription, le devis et le contrat de formation [ou la convention de formation] signés des deux parties représentent l'ensemble des éléments contractuels qui vous lie à l'EIDB.

DURÉE ET VALIDITÉ DES DEVIS :

Les propositions de formations issues du catalogue en ligne sur le site internet de l'EIDB sont valables, jusqu'à la date de début de formation et dans la limite des places disponibles indiquées également sur le site internet.

PROCÉDURES D'INSCRIPTION :

Aucune pré-inscription n'est possible à l'EIDB.

Votre inscription sera effective :

- dès réception par l'EIDB du contrat de formation signé en deux exemplaires et du règlement des 30% d'arrhes, après le délai de rétractation mentionné au contrat
- après validation de votre candidature suite à l'entretien individuel de rigueur, physique ou téléphonique.

L'école accusera réception de votre inscription et vous transmettra un double du contrat de formation ou de la convention de formation. Cet accusé de réception tiendra lieu de confirmation et de convocation.

REPORT ET ANNULATION PAR L'EIDB OU PAR LE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

L'EIDB se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation dans la semaine qui précède la date de démarrage de la formation, dans les cas suivants :

- lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant [moins de 5 stagiaires] quel qu'en soit la cause.



Par exemple du fait de l'annulation tardive d'un client entraînant un nombre insuffisant de participants -en cas de force majeure

En cas d'annulation par l'EIDB avant le début de formation, tout acompte reçu pour le paiement de la formation vous sera restitué et en cas de report de la formation, vous pourrez maintenir votre inscription pour une date ultérieure pour laquelle l'EIDB aura des disponibilités, sans pouvoir vous prévaloir d'une quelconque priorité et sans que ce report ouvre droit à une demande quelconque de préjudice moral ou financier.

Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation de la part de l'EIDB auprès de ses clients, l'EIDB s'engage à rembourser aux stagiaires ou aux organismes financeurs qui les représentent les sommes perçues indûment de ce fait (articles L 6354-1 et L 6354-2 du code du travail.)

Cette annulation ou ce report seront clairement notifiés par courrier aux stagiaires ou aux organismes financeurs en expliquant les raisons de cette annulation ou de ce report.

REPORT ET ANNULATION PAR LE STAGIAIRE :

Le report ou l'annulation par le stagiaire n'est possible qu'en cas de force majeure dûment reconnu avant le début de la formation. Aucun autre motif ne sera recevable.

En cas de force majeure dûment reconnu avant le début de la formation, aucun frais ne vous sera facturé et les arrhes vous seront remboursées dans un délai de 1 mois après validation de votre annulation. En cas de report, les arrhes seront conservées par l'EIDB.

La non obtention d'un accord de financement sollicité dans le cadre du CPF, du CIF de l'AIF ou autre n'est pas un cas de force majeur.

Tout stage commencé est facturé en totalité y compris en cas d'abandon du stage par le stagiaire pendant sa durée et pour quelque cause que ce soit, y compris en cas de force majeure.

ABSENCE DU STAGIAIRE PENDANT LA DURÉE DE LA FORMATION :

En cas d'absence pendant la formation, quelque'un soit le motif et quelque'un soit la durée, vous restez redevable du montant total de la formation.

TARIFS – CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur le contrat de formation en cours au moment de votre inscription à la formation. Ils comprennent le coût pédagogique de la formation et les frais d'inscription. Ils excluent tous les autres frais, notamment les frais d'hébergement, de transport, d'habillement professionnel, les repas. ...

Nous acceptons les règlements par chèque, virement ou par mandat SEPA.



Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, se fait selon l'échéancier détaillé lors du contrat. Aucun escompte consenti pour règlement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêts de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40euros.

En cas d'avis favorable de prise en charge de la formation dans le cadre du CPF, du CIF de l'AIF ou autre, les arrhes ou la partie excédentaire de ces arrhes perçus par l'EIDB vous seront alors remboursés sous huitaine après encaissement par l'EIDB du montant total de la formation.

En cas de prises en charge (fond de formation, pôle emploi ou autres), vous restez seul responsable du solde restant dû à l'EIDB en fin de formation. Vous vous engagez donc personnellement à régler les sommes non réglées par les organismes de financement à l'EIDB .

ATTESTATION DE STAGE :

L'EIDB remet à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, une attestation de stage.

Le _____ à _____

Nom _____ Prénom _____

Signature [précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »] :